

31310 BAX

Nombres de membres :

- En exercice 7
- Présents 6
- Exprimés 6
- Absents excusés 1
- Représentés
- Ayant pris part à la délibération 6

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mars 2022

OBJET : Vote des subventions versées aux associations.

L'an deux mille vingt-deux et le 22 mars à 18h le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur MANFRIN Jean Marc.

PRESENTS : MANFRIN Jean-Marc, ROSELLO José, PAREDES Baptiste, BIAU Jean-Luc, MARTY Laetitia,

GALY-BRUSQUET Pierre

Absent excusé : LE LURON Renaud

Mme MARTY Laetitia a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il souhaite attribuer aux diverses associations les subventions suivantes.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2022
COMITE DES FETES	2600€
BAX DANSE	400€
ACCA DE BAX	350€
COPERATIVE SCOLAIRE DE LATRAPE	250€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

-d'approuver la proposition de Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.



Le Maire

MANFRIN Jean-Marc

La présente délibération certifier exécutoire a

Eté publiée et remise au 28/03/2022

Représentant de l'état le 28/03/2022

Convocation : 15/03/2022

